

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 27 juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) - Y .BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY -
S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRE-TESSÉDRE) - G.BLANCHARD-
DOUCHAIN - D.VALISSANT - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ - F.POIDEVIN -
A.DELEBARRE-TESSÉDRE - J-M.QUERE - H.LAHYANI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) -
H.DAUCHEZ - E.GOULLIEUX - A.LEFEVRE - A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) -
C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN
FAY(pouvoir à F.JOLY) - P.CERVI - B.LAGNEAU - C.GUILLAUME - F.KARIMET -
C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR Eric DELHAYE

- 07 -

**Mutualisation des services
Refacturation du personnel et des interventions
Année 2021**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

Depuis 2015 certains services sont mutualisés entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et la Ville de Laon.

L'ensemble du personnel composant les services mutualisés est rémunéré par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Les comptes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et de la Ville de Laon étant arrêtés, tout comme l'activité des services d'urbanisme et marchés publics, les sommes à refacturer à la Ville de Laon par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ont pu être arrêtées.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon va refacturer la somme de 1 247 757,57 euros à la Ville de Laon, répartie de la façon suivante.

Direction générale et citoyenneté	:	94 763,95 euros
Direction des ressources humaines	:	609 666,21 euros
Direction financière	:	326 930,10 euros
Poste en charge de la Politique Foncière et Habitat	:	60 899,67 euros
Direction urbanisme	:	54 434,00 euros
Direction Juridique et marchés publics	:	101 063,64 euros

En outre, la Ville de Laon va refacturer la somme de 7 511,53 euros à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon correspondant aux coûts annuels des interventions de l'astreinte et du Centre Technique Municipal. Cette somme se décompose ainsi :

Interventions musée	:	4 995,20 euros
Interventions Conservatoire	:	1 204,20 euros
Interventions Office de tourisme	:	769,35 euros
Interventions Bâtiments TUL	:	133,80 euros
Interventions Le complexe Piscine Patinoire	:	408,98 euros

D'autre part, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon va refacturer à la Ville de Laon le coût des interventions des enseignants dans le cadre des Classes à horaires aménagés (CHAM) à hauteur de 46 461,87 euros pour l'enseignement musical et à hauteur de 9 687,54 euros pour l'enseignement de théâtre.

L'annexe 1 vous indique le coût de ces services pour chaque collectivité en 2020 ainsi qu'en 2021. L'annexe 2 vous précise la participation de la Ville de Laon liée aux interventions d'enseignants dans des écoles dans le cadre des classes à horaires aménagés.

L'annexe 3 reprend le détail des interventions de la Ville de Laon dans les équipements de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. **ACCEPTER** la refacturation du coût des services mutualisés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon pour la somme de 1 247 757,57 euros pour l'année 2021.
2. **ACCEPTER** la refacturation du coût des enseignants dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés à hauteur de 56 149,41 euros.
3. **APPROUVER** la facturation à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon des coûts d'intervention de la Ville de Laon sur les équipements transférés, pour un montant de 7 511,53 euros au titre de l'année 2021.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

<p>AFFICHE EN MAIRIE LE 29 JUN 2022 ENREGISTRE EN PREFECTURE LE 29 JUN 2022 CERTIFIE EXECUTOIRE A COMPTE DU 29 JUN 2022</p>  <p>LE MAIRE, Eric DELHAYE</p>	<p>LE PRESIDENT DE SEANCE,</p>  <p>Eric DELHAYE</p>
---	---